

INSTALLATION D'UNE BENNE RUE DU SÉMAPHORE

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande formulée par les dunes de Flandres pour installer une benne sur le parking des bus rue du Sémaphore.

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer la manifestation en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandres est autorisé à installer une benne sur le parking des bus rue du Sémaphore le samedi 16 avril 2022 de 08h00 à 15h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera en vigueur durant toute la durée de la manifestation.

Article 3 : Des barrières seront installées pour délimiter les parties concernées.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- M Neuquelman, des dunes de Flandres,
- Mme Spriet, du camping de l'Estran.

Article 5 : Certifié exécutoire après notification le 14 avril 2022.

Fait à Zuydcoote, le 13 avril 2022

Le Maire



Florence VANHILLE